



## Assurance (facultative) crédit

Par **Nad54**, le **06/05/2009** à **18:54**

Bonjour,

Mon mari et moi devons acheter une voiture et pour cela nous devons faire un crédit, mais comme il a eu un infarctus en 2007 et qu'il prend donc un traitement régulier il ne peut prétendre à l'assurance de ce crédit, donc ma question est si nous adhérons quand même à cette assurance et qu'il lui arrive un pépin autre que lié à son problème de santé (comme un licenciement ou un accident de la route incapacitant ou même mortel) est-ce que l'assurance marchera quand même ou pas?

Merci par avance de vos réponses

Cordialement

Nad54

Par **ardendu56**, le **07/05/2009** à **23:02**

Nad54, bonsoir

Vous vous risquez à faire un faux, ce n'est jamais bon.

Les assurances ne remboursent pas "comme ça." Elles "enquêtent" et généralement trouvent la faille.

À titre personnel, je ne vous conseille pas ce crédit.

Bonne soirée.

Par **Nad54**, le **08/05/2009** à **11:13**

Merci de votre réponse mais tous les organismes de crédit ont les mêmes exigences pour les assurances !

Existe-t-il une assurance à part qui prend juste le chômage et les accidents de la vie pour couvrir un crédit ???

Cordialement

Nad54

Par **ardendu56**, le **08/05/2009** à **18:55**

Nad54, bonjour

Ce site vous montrera la difficulté de trouver une assurance:

[http://forum.doctissimo.fr/sante/hypertension-problemes-cardiaques/assurance-immo-infarctus-sujet\\_150040\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/hypertension-problemes-cardiaques/assurance-immo-infarctus-sujet_150040_1.htm)

Si vous taper "infarctus et assurance" vous aurez de nombreux sites sur les assurances qui assurent (logique) les personnes victimes d'infarctus.

Bien à vous.